

CONSEIL DE L'ORDRE

REUNION DU 25/11/25 – PV N°10

Président : Romain CANAL

Présents : Hassan ACHLOUJ, Olivier BODEN, Bruno CAZORLA

Absent excusé : Gérard PEREZ

AUDITION

Messieurs [REDACTED], [REDACTED], [REDACTED] et [REDACTED] sont convoqués à la suite d'une rencontre D1 où des incidents se sont déroulés.

[REDACTED] se présente avant l'audition afin d'accompagner les personnes auditionnées.

Le Conseil de l'ordre n'ayant pas reçu de demande des personnes auditionnées avant le déroulement de l'audition, les membres du Conseil de l'ordre refuse [REDACTED] participe à l'audition.

Il ressort de l'audition les éléments suivants :

[REDACTED] a envoyé son rapport dans le délai des 48h suivants la rencontre,
[REDACTED] a envoyé son rapport suite à la demande de la Commission de discipline et d'éthique du district des Pyrénées-Orientales,

[REDACTED] n'a pas envoyé son rapport suite à la rencontre, ni suite à la demande de la Commission de discipline et d'éthique du district des Pyrénées-Orientales.

En conséquence de quoi, le Conseil de l'Ordre de la CDA décide :
D'émettre un rappel à l'ordre à l'encontre de [REDACTED].

En conséquence de quoi, le Conseil de l'Ordre de la CDA décide :
D'émettre un rappel à l'ordre à l'encontre de [REDACTED].

En conséquence de quoi, le Conseil de l'Ordre de la CDA décide :
D'infliger à M. [REDACTED] une mesure administrative de non-désignation pour une période de 2 week-ends, commençant le lundi 1^{er} décembre 2025 et se terminant le dimanche 14 décembre 2025 et 30€ de retenue, conformément aux dispositions de l'article 13.7.10 du Règlement Intérieur de la CDA.

Le Journal Officiel du District de Football

des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Les présentes décisions sont susceptibles d'Appel devant la Commission Départementale d'Appel du District de Football des Pyrénées-Orientales (secretariat@pyrenees-orientales.fff.fr) dans les 7 jours à compter du lendemain de leur publication, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Le Président

Romain CANAL



Le Secrétaire

Bruno CAZORLA



Commission Départementale des Arbitres

PROCÈS-VERBAL DU 27 NOVEMBRE 2025 PV 6

Présents : ACHLOUJ Hassan – PEREZ Gérard – Bruno CAZORLA – DEMANNE Bertrand – DOUAY Kévin – GUERIOT Christophe – GIL Boris – ROMERO Didier – MARTINS Nelson – PARES Thierry – PERRIN Nathan – CRESCI Dorian – BODEN Olivier – CANAL Romain

Correspondance

Enzo COMBOMOREL : Cet arbitre a envoyé un courriel à la CDA pour l'informer de sa démission avec effet immédiat. La CDA prend note de cette démission et le remercie pour les services accomplis au sein de l'arbitrage catalan.

Le Président
GIL Boris



Le Secrétaire
DOUAY Kévin



**L'OFFICIEL 66 N°17 DU 05/12/25
SAISON 2025/2026**